

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 16**

présenté par
Mme Keloua Hachi

ARTICLE 1ER TER

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport revient notamment sur les moyens alloués au recrutement et à la revalorisation des personnels du réseau. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer de la prise en compte de la situation des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les auditions ayant souligné leur manque de moyens.

Le calcul du coût de cette proposition de loi inclut, au-delà du coût des repas, ses conséquences sur les personnels.